

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30382**

Intitulé

Responsable d'organismes d'intervention sociale et services à la personne

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
ASKORIA	Directeur général

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

332 Travail social

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Responsable d'organismes d'intervention sociale et services à la personne est reconnu pour former les directeurs(trices) d'établissement ou de service de l'intervention sociale, les responsables d'agences service à la personne au regard du décret portant obligation de qualification des dirigeants(es).

Le Responsable d'organismes d'intervention sociale et services à la personne s'inscrit dans une dynamique éthique, garant de la qualité du service à l'usager-client et mobilise les compétences techniques nécessaires à l'exercice de la fonction dans cet esprit. Il pilote un dispositif au bénéfice d'une population visée, dans un environnement légiféré et réglementé. (Politiques sociales, droit du travail, droit des sociétés) Il inscrit l'établissement/le service dans l'offre globale du territoire. Pour cela il doit avoir une lecture stratégique de l'environnement afin de créer les interactions entre les différents acteurs pour développer une prestation en cohérence avec les besoins et l'offre.

Il est responsable de l'élaboration et du pilotage stratégique pour la mise en œuvre du projet d'établissement ou projet d'entreprise ou de service. Il représente l'établissement/service auprès des différentes instances institutionnelles (organismes tarificateurs, instances prononçant les autorisations à fonctionner, ...)

Il mobilise et coordonne les moyens humains, financiers, matériels et logistiques.

Il construit et met en œuvre la politique de communication interne et externe nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Il est garant d'une prestation de service de qualité, ajustée en continu aux besoins et évolutions de la population, du contexte réglementaire et juridique et économique, et de l'environnement dans lequel s'inscrit l'activité de la structure.

Il conçoit et pilote le projet de l'établissement/entreprise/service

Il élabore, et met en œuvre la politique de Gestion des Ressources Humaines au service de la mise en œuvre du projet d'établissement/entreprise. Il crée les conditions d'un management éthique dans le respect de la qualité de vie au travail.

Il assure la Gestion économique et logistique au service de la mise en œuvre du projet d'établissement/entreprise/service.

Capacités attestées :

1. Conception et développement d'une prestation de service de qualité au bénéfice des usagers/clients

Le (la) titulaire est capable de :

- Mener une analyse marketing en identifiant les enjeux stratégiques ;
- Concevoir et faire évoluer l'offre de service en direction de la population cible dans un positionnement de directeur(trice) ;
- Identifier les outils, supports à disposition du directeur(trice) pour contrôler, évaluer la pertinence de l'offre de service ;
- Maîtriser une démarche de diagnostic transférable à tous les secteurs d'activité de l'intervention ;
- Identifier et analyser les enjeux des secteurs d'intervention ;
- Identifier et analyser les enjeux pour les personnes concernées/clients.

2. Management et Gestion des Ressources Humaines

Le (la) titulaire est capable de :

- Mobiliser les cadres réglementaires de référence en matière d'animation et de gestion RH ;
- Concevoir une politique RH en lien avec la mise en œuvre du projet d'établissement/service/entreprise ;
- Traduire cette politique dans une stratégie et un plan d'action pour un management humain des ressources ;
- Identifier et mobiliser des outils techniques pertinents pour assurer le management (entretiens professionnels, techniques de réunion, gestion de conflits) ;
- Créer les conditions d'une dynamique éthique au sein de l'organisation.

3. Gestion économique, financière, administrative et logistique

Le (la) titulaire est capable de :

- Concevoir et mettre en œuvre une stratégie financière au service de la mise en œuvre du projet d'établissement ;
- Identifier et mobiliser des outils techniques pertinents pour assurer la gestion économique et administrative d'une structure ;
- Gérer les moyens matériels et techniques au service du projet d'établissement ;
- Développer des stratégies de financement.

4. Définition et conduite stratégique de projet d'établissement/entreprise/service

Le (la) titulaire est capable de :

- Elaborer et mettre en œuvre le projet d'établissement ;
- Conduire le changement pour adapter l'offre de service et l'organisation qui la produit aux évolutions de la population cible et aux

mutations de l'environnement ;

- Tenir un positionnement de directeur(trice) en l'adaptant au contexte singulier de son exercice pour un établissement ou service donné ;
- Piloter la démarche d'amélioration continue de la qualité.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur de l'intervention sociale, Service d'aide et d'accompagnement à domicile, Service à la personne
Directeu(trice)r, directeur(trice) Adjoint d'établissement (EHPA/EHPAD, Résidences séniors, MECS, ESAT, IME, Centre social, CHRS, Crèches...)

Directeur(trice) de service d'aide à domicile, SPASA, SSIAD

Responsable d'agence Service à la Personne

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

K1206 : Intervention socioculturelle

K1202 : Éducation de jeunes enfants

Réglementation d'activités :

Décret n° 2007-221 du 19 février 2007 relatif aux modalités de délégation et au niveau de qualification des professionnels chargés de la direction d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux (J.O. du 21 février 2007)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le processus de certification est composé d'épreuves écrites et orales, individuelles et collectives. Chaque bloc de compétences est validé de façon indépendante.

Chaque bloc est capitalisable dans un parcours individualisé, la validation des quatre blocs entraîne la validation du titre complet.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30382 - Conception et développement d'une prestation de service de qualité au bénéfice des usagers/clients	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none">- Traduire la politique de la structure gestionnaire en prenant en compte le cadre de référence politique, réglementaire et économique en orientations stratégiques et plans d'actions ;- Construire une démarche stratégique pour redéfinir l'offre de service, en prenant en compte les évolutions des publics (demandes et besoins) et inscrit l'établissement/entreprise dans une dynamique territoriale ;- Organiser la communication externe et entretient les relations avec les acteurs économiques et institutionnels ;- Identifier les coopérations possibles et construit les partenariats nécessaires pour renforcer la pertinence et l'efficacité de l'action ;- Piloter la démarche d'amélioration continue pour garantir une qualité de service. <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Soutenance individuelle (30 mn) devant un jury d'un dossier étude de marché reprenant les éléments de la population (besoins et demande), du cadre, du contexte de l'action et de l'offre sur le territoire.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30382 - Définition et conduite stratégique de projet d'établissement/entreprise/service</p>	<p>Descriptif : Concevoir et conduire stratégiquement le projet d'établissement en associant toutes les parties prenantes tant à l'interne qu'à l'externe</p> <p>Modalités d'évaluation : Deux épreuves compensables : Soutenance orale devant un jury du dossier « parcours personnalisé de formation » (coef.1) Un mémoire professionnel de 50 à 80 pages et une soutenance orale de 30 mn devant un jury de professionnels (coef.3). Ce mémoire communique la démarche projet de la place du directeur/trice, du diagnostic de départ à la proposition d'un plan d'action opérationnel. Le processus de certification par la voie de la VAE repose sur la production d'un dossier écrit (livret 2) et sa soutenance orale devant un jury. Ce dossier présente des situations professionnelles en lien avec les 4 blocs de compétences du titre.</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30382 - Management et gestion des Ressources Humaines</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir un management humain des ressources permettant la participation de chacun à la mise en œuvre du projet d'établissement ; - Assurer la gestion administrative du personnel dans le respect du Droit du travail et des conventions collectives ; - Concevoir et pilote la communication interne (systèmes d'information, outils de communication) ; - Mettre en œuvre une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ajustée aux besoins ; - Définir et mettre en œuvre la politique de formation des salariés ; - Animer le dialogue social avec les instances représentatives du personnel. <p>Modalités d'évaluation : Deux épreuves compensables : Epreuve individuelle sur table de 4 h (coef.1) Soutenance d'un exposé collectif de 30 mn (coef.1) Dans ces deux épreuves est évaluée la capacité d'analyse, de prise de décision et de structuration d'une réponse cohérente. La capacité d'analyse s'apprécie à travers la pertinence d'un discours construit à partir des éléments constituant le diagnostic. La prise de décision attendue implique un engagement dans l'action. Cette cohérence sous-entend que les différents éléments qui concourent à proposer une solution, sont articulés entre eux et contextualisés.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30382 - Gestion économique, financière, administrative et logistique	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et assurer le suivi des budgets ; - S'inscrire dans une démarche CPOM, (contrat pluri annuel d'objectifs et de moyens) pour définir ou contribuer à définir la stratégie d'action pluri annuelle ; - Répondre à des appels d'offres dans la démarche de répondre au plus près des besoins des personnes ; - Assurer la gestion administrative dans le respect de la réglementation en vigueur ; - Prévoir l'adaptation et l'évolution des biens immobiliers et le cas échéant la programmation, le suivi et la réception des travaux ; - Mettre en œuvre une politique en faveur du bien-être au travail (prévention des risques et promotion de la qualité de vie au travail). <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Deux épreuves compensables :</p> <p>Epreuve individuelle sur table de 4 h (coef.1)</p> <p>Soutenance d'un exposé collectif de 30 mn (coef.1)</p> <p>Dans ces deux épreuves est évaluée la capacité d'analyse, de prise de décision et de structuration d'une réponse cohérente. La capacité d'analyse s'apprécie à travers la pertinence d'un discours construit à partir des éléments constituant le diagnostic.</p> <p>La prise de décision attendue implique un engagement dans l'action. Cette cohérence sous-entend que les différents éléments qui concourent à proposer une solution, sont articulés entre eux et contextualisés.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Des directeurs(trices) en fonction, des experts formateurs
En contrat d'apprentissage	X	Des directeurs(trices) en fonction, des experts formateurs
Après un parcours de formation continue	X	Des directeurs(trices) en fonction, des experts formateurs
En contrat de professionnalisation	X	Des directeurs(trices) en fonction, des experts formateurs
Par candidature individuelle	X	Des directeurs(trices) en fonction, des experts formateurs
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	Des directeurs(trices) en fonction, des experts formateurs

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 03 octobre 2007 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 13 octobre 2007, jusqu'au 13 octobre 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 09 avril 2018 publié au Journal Officiel du 17 avril 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications

professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable d'organismes d'intervention sociale et services à la personne" avec effet au 17 avril 2018, jusqu'au 17 avril 2023.

Arrêté du 18 avril 2013 publié au Journal Officiel du 28 avril 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable d'organismes sociaux" avec effet au 13 octobre 2012, jusqu'au 28 avril 2018.

Pour plus d'informations

Statistiques :

15 certifiés en moyenne par an

Autres sources d'information :

www.askoria.eu

<http://askoria.eu/>

Lieu(x) de certification :

2, avenue du Bois Labbé

CS 44238

35042 RENNES cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

2, avenue du Bois Labbé - CS 44238 - 35042 RENNES cedex

Historique de la certification :

Ce cursus de formation de directeur(trice) de l'intervention sociale (social, médico-social, Service A la Personne) a été créé il y a 40 ans.

Certification précédente : Responsable d'organismes sociaux